

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 novembre 2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 22 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 17/11/2022

Date de publication : 29/11/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAUX, Brigitte JUGUE-FOURNET, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GÉA), Valérie BRUGALAY (pouvoir à Marie-Laure MICHEL), Nathalie BONNOUVRIER (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Mélanie RIO), Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Anne CHARRÉ)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Clément ROUSSEAUX



AFFAIRE 2022.81 : BUDGET PRIMITIF 2022 : DECISION MODIFICATIVE N°4

Le Budget 2022 de la Commune doit faire l'objet d'une décision modificative, pour:

En fonctionnement :

- augmenter les charges de personnel suite à la revalorisation du point d'indice, la réévaluation indiciaire liée à l'augmentation du SMIC, le remplacement d'un agent titulaire en disponibilité par un agent du service missions temporaires du CDG 22, le recrutement d'agents d'animation supplémentaires en lien avec l'augmentation du nombre d'enfants accueillis (+20 000 €),
- augmenter les recettes des contributions des familles concernant l'ALSH (+20 000 €),

En investissement :

- ajouter les recettes relatives à la cession de l'ancien véhicule administratif et de l'ancien véhicule technique de la commune (+ 1501 €)
- augmenter les dépenses de l'emprunt mobilisé (prêt Iéna) et rectifier ainsi une erreur matérielle (+ 2000€)
- augmenter les recettes de taxes d'aménagement, compte tenu des recettes enregistrées depuis le début de l'année (+11789€)
- enregistrer la subvention allouée par la Région Bretagne pour l'acquisition d'un broyeur (+6 000 €)
- ajuster le montant des subventions versées par l'Etat et le Département pour la création de liaisons cyclables du rond-point de la Bézardais – phase 2, moins importantes que prévues compte tenu du coût réel des travaux, en-deçà du coût estimatif (-17 290.00 €)
- créer trois opérations correspondant à des projets d'investissement déjà réalisés ou en cours d'étude :
 - L'opération 221 : Aménagement du centre-bourg (26 500 €)
 - L'opération 222 Aménagement de la VC 2 et du rond-point des Charrières (63 700 €),
 - L'opération 223 Sécurité routière (40 000€)

Fonctionnement

	dépenses	recettes
Chapitre 012 – Compte 6218 Autre personnel extérieur	+10 000 €	
Chapitre 012 – Compte 64111 rémunération principale	+10 000 €	
Chapitre70 - Compte 7066 redevances et droits des services à caractère sociaux		+20 000 €
TOTAL	+20 000.00 €	+20 000.00 €

Investissement	dépenses	recettes
Opération opnv Opération non ventilables 024 cessions d'immobilisations		+1 501.00 €
Opération opnv Opération non ventilables 16441 emprunt mobilisé	+2 000.00 €	
Opération opnv Opération non ventila les 10226 taxe d'aménagement		+11 789.00 €
Opération 207 Autre matériel et outillage 1322 subvention de la région		+ 6 000.00 €
opération 200 Mobilités douces 1321 DSIL 2021 travaux phase 2		-12 730.00 €
opération 200 Mobilités douces 1323 Plan de relance département travaux phase 2		-4 560.00 €
Opération 200 Mobilités douces 2315 travaux d'immobilisation en cours	-26 500.00 €	
Opération 221 Aménagement centre bourg 2315 travaux d'immobilisation en cours	+26 500.00 €	
Opération 215 programme voirie 2315 travaux d'immobilisation en cours	-103 700.00 €	
Opération 222 Aménagement RP Charrières et VC 2 2315 travaux d'immobilisation en cours	+63 700.00 €	
Opération 223 Sécurité routière 2315 travaux d'immobilisation en cours	+40 000.00 €	
TOTAL	+2 000.00 €	+2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ
APPROUVE la décision modificative présentée ci-dessus.
CHARGE Monsieur le Maire de procéder à ces virements de crédits.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
 Philippe LANDURÉ

